

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

**Séance du 5 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à dix-neuf heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.*

*Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2024-04-021**

**OBJET : Marché de travaux du périscolaire et de la crèche**

Le Maire indique que les phases de consultation et de négociation sont terminées pour le projet de création du périscolaire et de la crèche et présente les offres retenues suivantes :

Lot n°	Désignation	Entreprises retenues	Montant du marché H.T
1	Déconstruction	Rapid'Services	5 000.00€
2	Terrassement – VRD	TP Mourot	208 643.68€
3	Gros œuvre	Jeanney Frères	309 170.49€
4	Étanchéité	SFCA	25 515.83€
5	Structure bois -Couverture-Façade alu	Cattet Charpente	570 000.00€
6	Menuiseries extérieure bois/ Alu-BSO-VR	KDC Batipak	176 000.00€
7	Menuiserie intérieure	Girard Menuiserie	152 454.20€
8	Doublage-cloisons-peinture	SN Bolard	121 547.79€
9	Faux Plafonds	SAS 3PCI	7 300.00€
10	Soils souples	MSB Revêtement	32 401.85€
11	Faïences	Entreprise Tachin	14 500.00€
12	Electricité	Electricité Guyon-Villemagne	31 855.34€

13	VMC Chauffage rafraîchissement	Eurl Peclet	94 553.40€
14	Plomberie Sanitaire	Eurl Peclet	62 228.78€
15	Photovoltaïque	Electricité Guyon-Villemagne	31 855.34€
16	Cuisine	Emann	30 549.00€
<b>TOTAL</b>			<b>1 936 696.89€</b>

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident l'attribution du marché de création du périscolaire et de la crèche comme présenté ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.


